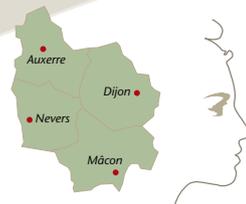


L'Etat EN BOURGOGNE



N°35 - DÉCEMBRE 2014

→ s'abonner à la Lettre



En cette fin d'année 2014, l'activité économique et l'emploi sont plus que jamais au cœur de l'action des services de l'Etat. En Bourgogne, au 15 octobre 2014, ce sont près de 10 000 demandeurs d'emploi qui ont bénéficié d'un retour à l'activité grâce à un emploi d'avenir, un contrat d'accompagnement dans l'emploi ou un contrat initiative emploi. En complément de ces dispositifs, le Gouvernement déploie de nouveaux outils pour lutter contre le chômage.

Ainsi, le 8 juillet 2014, le Premier Ministre a annoncé la généralisation de la « garantie jeunes », dispositif réservé aux jeunes les plus éloignés de l'emploi et en situation de grande précarité, qui leur octroie une allocation dans le cadre d'un parcours intensif d'accès à l'emploi et à la formation. Ce sont 50 000 jeunes qui devraient en bénéficier dès 2015 et 100 000 à horizon 2017. La Bourgogne s'est évidemment portée candidate pour bénéficier rapidement du déploiement de ce dispositif.

Par ailleurs, le Président de la République s'est engagé à ce que le nombre d'apprentis atteigne 500 000 en 2017. Dès 2015, 200 millions d'euros de ressources financières supplémentaires seront consacrés à l'apprentissage. Avec près de 70 % des apprentis qui trouvent un emploi durable à la fin de leur formation, l'apprentissage est une politique efficace de lutte contre le chômage, mais trop peu développée. La fonction publique contribuera au développement de l'apprentissage : le nombre d'apprentis va augmenter de 50 % d'ici à 2017 dans les établissements publics de l'Éducation nationale ; par ailleurs, le nombre d'apprentis dans la fonction publique d'Etat passera de 700 à 10 000 d'ici à la fin du quinquennat. J'ai souhaité que l'Etat en Bourgogne soit pilote pour l'accueil des apprentis dans la fonction publique d'Etat.

Enfin, le crédit d'impôt pour la compétitivité et pour l'emploi (CICE), qui occupe une place de première importance dans le dispositif de relance de l'activité économique, a déjà bénéficié à 16 800 entreprises bourguignonnes. Par une baisse du coût du travail pour les salariés rémunérés jusqu'à 2,5 SMIC, le CICE permet de redonner aux entreprises des marges de manœuvre pour investir, recruter, prospecter de nouveaux marchés, innover ou favoriser la recherche et l'innovation. J'ai appelé l'ensemble des acteurs à maintenir leurs efforts pour faire connaître le dispositif auprès des entreprises qui n'y ont pas encore eu recours.

Eric DELZANT

Préfet de la région Bourgogne,
Préfet de la Côte-d'Or

Sommaire

Plan régional Autisme : la région Bourgogne inaugure sa première unité d'enseignement pour jeunes enfants	p 2
La Côte-d'Or et la Saône-et-Loire se portent candidates pour le dispositif « Garantie Jeunes »	p 2
Bourgogne : quel bilan pour l'Opération Interministérielle Vacances (OIV) en 2014 ?	p 3
Développer l'apprentissage dans la fonction publique d'Etat	p 3
Lutte contre le chômage : l'Etat en première ligne	p 4
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) : déjà plus de 16 800 entreprises bourguignonnes bénéficiaires	p 4
Réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville : 31 quartiers retenus en Bourgogne dans 17 communes	p 5
INSEE : 20 ans de croissance économique, profil d'activités et démographie freinent le dynamisme de la Bourgogne	p 5
Mécénat en Bourgogne : une journée thématique et un guichet unique	p 6
Un nouveau projet académique au service des élèves et de leur avenir	p 6
Comment les jeunes bourguignons de 15 à 29 ans s'informent-ils ?	p 7
Bilan de la télédéclaration des dossiers PAC en Bourgogne	p 7
Challenge « Au travail sans ma voiture 2014 » : les services de l'Etat se sont à nouveau particulièrement mobilisés !	p 8



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE

PLAN RÉGIONAL AUTISME : LA RÉGION BOURGOGNE INAUGURE SA PREMIÈRE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT POUR JEUNES ENFANTS

ACCOMPAGNER ■

La première unité d'enseignement pour jeunes enfants autistes de Bourgogne a ouvert le 18 septembre dernier à l'école « La fontaine aux jardins » de Quetigny. Les élèves scolarisés dans cette classe bénéficient d'un enseignant dédié et d'un accompagnement quotidien et individualisé par l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD (*) de l'Acodège.

Ce dispositif fait partie des mesures-phares du plan régional Autisme dont la Bourgogne vient de se doter. Ses objectifs sont de faciliter le parcours des personnes avec autisme et autres Troubles Envahissants du Développement (TED), depuis le repérage précoce jusqu'à l'inclusion sociale et professionnelle. Le plan vise notamment à harmoniser les pratiques de diagnostic par l'élaboration d'une charte régionale. Il encouragera également la formation des professionnels et des aidants.

La Bourgogne bénéficie d'une enveloppe de 3 millions d'euros sur la période 2014-2017. Ces crédits permettront de renforcer les dispositifs de diagnostic et d'accompagnement. La Bourgogne compte actuellement 170 places dédiées aux personnes avec autisme ou autres TED au sein de 10 foyers d'accueil médicalisés (adultes) et 234 places au sein de 20 établissements ou services pour enfants.

Le plan régional est piloté par l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne, en lien étroit avec le Centre de Ressources Autisme. Il a fait l'objet d'une large concertation avec les acteurs de la région.

(*) SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile.



© Emir Jordamovic - Fotolia

LA CÔTE-D'OR ET LA SAÔNE-ET-LOIRE SE PORTENT CANDIDATES POUR LE DISPOSITIF «GARANTIE JEUNES»

AIDER ■



© duncanandison

Engagement fort de l'Etat vis-à-vis de la jeunesse, la « garantie jeunes » sera bientôt instituée en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté par le Gouvernement le

21 janvier 2013. Il a pour objectif d'amener les jeunes en grande précarité à l'autonomie sociale et professionnelle.

Cette mesure s'adresse prioritairement à des jeunes âgés de 18 à 25 ans révolus qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation et qui présentent des risques d'exclusion sociale.

La garantie jeunes propose :

- l'accès à de premières expériences professionnelles, grâce à un accompagnement renforcé et personnalisé vers l'emploi et la formation réalisé par les Missions locales,
- une allocation d'un montant mensuel maximal équivalent au revenu de solidarité active (RSA).

La motivation et la disponibilité du jeune à s'engager dans un parcours d'accompagnement sont les critères essentiels d'entrée dans la démarche.

Le déploiement de la garantie jeunes engage, outre les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les Missions locales, les acteurs locaux de l'insertion et le monde économique. Fondée sur un partenariat fort, elle doit également permettre de mieux articuler et de mutualiser l'ensemble des dispositifs à destination des jeunes dans une logique de renforcement de leur parcours professionnel.

UN ENGAGEMENT FORT DE L'ETAT

- **10 territoires pilotes** à compter du 1^{er} octobre 2013 : la communauté urbaine de Marseille Provence Métropole, la Réunion, la communauté d'agglomération Est ensemble, le Vaucluse, le Lot-et-Garonne, l'Allier associé au Puy-de-Dôme (pour les communes de Cournon-d'Auvergne, Clermont-Ferrand, Thiers et Ambert), le Finistère, l'Eure, l'Aude, les Vosges.
- **10 000 jeunes** ont intégré la Garantie jeunes entre le 1^{er} octobre 2013 et le 1^{er} octobre 2014.
- **20 000 bénéficiaires supplémentaires** à compter du 1^{er} octobre 2014. Généralisation sur l'ensemble du territoire à partir de 2016 pour environ 100 000 jeunes en régime de croisière.
- **30 millions d'euros** prévus dans le budget 2014 + des financements européens en complément si besoin.
- **1 600 euros de crédits d'accompagnement par personne et par an** attribués à chaque mission locale participant à l'expérimentation.
- **433,75 euros** : le montant mensuel de l'allocation, auquel s'ajoute l'aide au logement dont peut bénéficier le jeune.

L'Opération Interministérielle Vacances (OIV), en multipliant les contrôles des activités touristiques et estivales, renforce la sécurité des vacanciers et la confiance dans la consommation touristique. Le Pôle C de la DIRECCTE de Bourgogne a piloté la coordination des contrôles effectués dans notre région du 15 juin au 15 septembre par les agents des directions départementales interministérielles autour de quatre thèmes prioritaires en 2014 : les marchés forains et événements festifs, le tourisme historique, l'hébergement de vacances et la sécurité des activités sportives et de loisirs pour un total de plus de 900 contrôles réalisés pendant l'opération.

Les actions menées auprès des professionnels présents tant sur les marchés forains que sur les événements festifs attirant de nombreuses personnes (Oeno Music à Dijon, Franco Gourmandes à Tournus ...), ont été l'occasion de rappeler la réglementation en vigueur (affichage des prix, origine des produits notamment utilisation parfois erronée de la mention « produit du terroir bourguignon »,...). Le nombre de manquements graves (par exemple sur la sécurité alimentaire ou les pratiques commerciales trompeuses) est faible. Ces quelques cas ont donné lieu à des suites contentieuses.

Concernant la sécurité des activités sportives et de loisirs, les deux directrices de la DIRECCTE et de la DRJSCS de Bourgogne ont signé le 26 mai 2014 un protocole de coopération afin de renforcer la coordination des contrôles et l'échange d'informations sur le territoire bourguignon. Les contrôles menés de manière coordonnée pendant l'OIV ont révélé certains manquements à la réglementation sur les équipements de protection individuelle ainsi que des anomalies sur certaines aires de jeux et équipements sportifs en accès libre nécessitant des suites contentieuses ou administratives afin de remettre en conformité les équipements.



Le contrôle de l'hébergement de vacances, sous toutes ses formes, a permis de déceler des anomalies (classement dans le secteur hôtelier, publicité des prix défaillante dans des campings, utilisation parfois abusive de la qualification chambre d'hôte...). Elles ont systématiquement fait l'objet de mesures correctives. La loyauté des prestations dans le secteur touristique constitue un enjeu économique fort dans notre région, en particulier si l'on souhaite développer le nombre de nuitées en Bourgogne.

DÉVELOPPER L'APPRENTISSAGE DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT

FORMER

© veroji - Fotolia

métier **travail** **diplôme** **salaires**
APPRENTISSAGE
formation **compétences** **carrières**

L'apprentissage est un mode d'insertion professionnelle des jeunes, qui a prouvé son efficacité. En effet, du CAP au master, plus de 6 apprentis sur 10 qui ont suivi ce type de formation trouvent un emploi dans les 6 mois. Pourtant, le secteur public, bien que concentrant un quart des emplois, accueille encore trop peu d'apprentis : la part de l'emploi public dans l'apprentissage ne représente que 7 %.

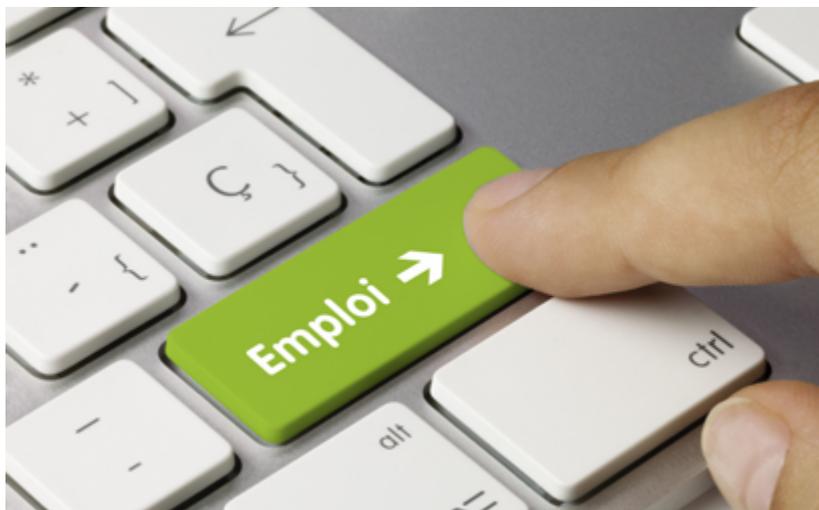
Lors de la conférence sociale pour l'emploi de juillet dernier, le Premier Ministre a demandé que la fonction publique d'État se mobilise autour du développement de l'apprentissage. Il a annoncé

la levée d'un des principaux freins à son développement : désormais, les schémas d'emplois qui s'imposent aux ministères n'intégreront plus les apprentis. Cette avancée doit permettre d'accélérer l'intégration des jeunes en alternance.

Eric Delzant, préfet de la région Bourgogne, a souhaité positionner la Bourgogne comme région pilote pour développer l'accueil des apprentis. Il a initié un plan d'actions et une vingtaine de propositions de contrats ont d'ores et déjà été formalisées. La démarche, qui privilégie une approche départementale, se veut pragmatique et opérationnelle, afin de croiser l'offre de formation existante et les besoins exprimés par les structures. Pôle emploi centralisera les offres de contrats et proposera des profils de candidatures adaptées.



Dans un contexte économique qui reste globalement peu favorable et où les plus fragiles de nos concitoyens, confrontés à une sélectivité accrue du marché du travail, restent durablement écartés de l'emploi, l'Etat et ses opérateurs mobilisent tous les instruments de lutte contre le chômage.



Au premier rang de ces dispositifs, les contrats aidés constituent un puissant levier d'insertion grâce à l'abaissement significatif du coût du travail qu'ils proposent.

La Bourgogne dispose en 2014 de 11 476 emplois d'avenir, contrats d'accompagnement dans l'emploi (secteur non marchand) et contrats initiative emploi (CIE).

Au 15 octobre 2014, la région Bourgogne est en passe d'atteindre ses objectifs puisque près de 10 000 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'un retour à l'activité ou à l'emploi grâce à l'un de ces contrats.

Les jeunes sans qualification, les seniors, les bénéficiaires de minima sociaux et les travailleurs handicapés sont les catégories qui bénéficient prioritairement des contrats subventionnés.

Dans la palette des outils visant à renforcer l'employabilité des demandeurs d'emploi les plus en difficulté, soulignons

également le plan d'action national « 100 000 formations prioritaires » piloté par Pôle Emploi. Celui-ci permet aujourd'hui à 1 776 salariés d'être intégrés dans des cursus de formation qualifiants correspondant à des besoins exprimés par les acteurs économiques ou à des métiers en tension. De même, l'insertion par l'activité économique propose en région Bourgogne 2 300 parcours d'insertion à des personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et/ou professionnelle.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI (CICE) : DÉJÀ PLUS DE 16 800 ENTREPRISES BOURGUIGNONNES BÉNÉFICIAIRES

SOUTENIR ■

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) occupe une place de première importance dans le dispositif gouvernemental de retour de la croissance et de lutte contre le chômage.

Institué en 2012, le CICE doit permettre aux entreprises, en diminuant le coût du travail des salariés rémunérés jusqu'à 2,5 SMIC, d'améliorer leur compétitivité en favorisant les investissements, la recherche, l'innovation, la formation, le recrutement, la prospection de nouveaux marchés, la transition écologique et énergétique et la reconstitution de leur fonds de roulement.

Tous les services de la DGFIP sont mobilisés pour permettre aux entreprises d'en bénéficier dans les meilleures conditions possibles, tout particulièrement par un traitement rapide de leur demande.

En Bourgogne, 16 811 entreprises ont pu bénéficier du CICE, pour un montant global de plus de 98 M€ (données chiffrées au 10 octobre 2014).

Pour accompagner les chefs d'entreprise dans leurs démarches, des informations pratiques sous forme de questions-réponses sont régulièrement publiées sur le site : impots.gouv.fr

QUI PEUT BÉNÉFICIER DU CICE ?

Le CICE bénéficie à l'ensemble des entreprises employant des salariés, imposées à l'impôt sur les sociétés (IS) ou à l'impôt sur le revenu (IR) d'après leur bénéfice réel, quel que soit le mode d'exploitation (entreprise individuelle – c'est à dire indépendant - société de personnes, société de capitaux, etc.) et le secteur d'activité (agricole, artisanal, commercial, industriel, de services...). En bénéficient également les entreprises dont le bénéfice est exonéré transitoirement, en vertu de certains dispositifs d'aménagement du territoire (zones franches urbaines, zones de revitalisation rurale...) ou d'encouragement à la création et à l'innovation (entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes).

En bénéficient enfin les organismes relevant de l'article 207 du Code général des impôts, partiellement soumis à l'IS, comme les coopératives ou les organismes HLM. Ils en bénéficient au titre de leurs salariés affectés à l'activité soumise à l'IS.

Pour en savoir plus sur le CICE :

www.economie.gouv.fr/ma-competitivite/quest-que-credit-dimpot-pour-competitivite-et-lemploi

RÉFORME DE LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : 31 QUARTIERS RETENUS EN BOURGOGNE DANS 17 COMMUNES

PRIORISER ■

© Cstudio Group - Fotolia



Malgré les efforts déployés par les nombreux acteurs - collectivités territoriales, services de l'État, associations qui agissent auprès des habitants des quartiers en difficulté - beaucoup d'entre eux demeurent encore confrontés à des inégalités profondes et persistantes.

Engagée depuis octobre 2012 et préparée dans le cadre d'une large concertation, la refondation de la politique de la ville est inscrite dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, promulguée le 21 février 2014. Ses principes ont été adoptés à une large majorité à l'Assemblée nationale comme au Sénat et reposent sur la volonté de rétablir l'égalité républicaine dans tous les territoires urbains défavorisés de notre pays.

1- Première étape de cette réforme, la nouvelle carte de la géographie prioritaire

La nouvelle carte de la géographie prioritaire, établie sur la base du critère unique des bas revenus, a été présentée le 17 juin dernier par la ministre en charge de la ville. Cette nouvelle carte obéit au principe de concentration des moyens en ne retenant au niveau national que 1 300 quartiers prioritaires de la politique de la ville sur les 2 492 actuels. Ces 1 300 quartiers remplaceront au 1^{er} janvier 2015 l'ensemble des autres zonages dont les plus anciens, comme les ZUS, datent de 1996.

En Bourgogne, ce sont 31 quartiers prioritaires de la politique de la ville répartis dans 17 communes qui composent la nouvelle géographie (contre 47 quartiers précédemment répartis dans 25 communes). Deux communes bénéficieront pour la première fois de la politique de la ville, Beaune en Côte-d'Or et Joigny dans l'Yonne.

- En Côte-d'Or : 6 quartiers (répartis dans 5 communes : Beaune, Chenôve, Dijon, Longvic et Talant) contre 7 quartiers auparavant ;
- Dans la Nièvre : 5 quartiers (répartis dans 2 communes : Nevers et Cosne-sur-Loire) contre 11 quartiers auparavant ;
- En Saône-et-Loire : 13 quartiers (répartis dans 6 communes : Chalons-sur-Saône, Le Creusot, Montceau-les-Mines, Torcy, Autun et Mâcon) contre 21 quartiers auparavant ;
- Dans l'Yonne : 7 quartiers (répartis dans 4 communes : Sens, Auxerre, Migennes et Joigny) contre 8 quartiers auparavant.

Si le nombre de quartiers est connu, leur périmètre exact est en cours de détermination par les préfets, les maires et présidents d'intercommunalité. Le nom et le périmètre exact des quartiers feront l'objet d'un décret d'ici à la fin de l'année.

Les quartiers qui ne sont pas retenus comme cœur de cible pourront pour autant être placés en territoires de veille active.

2- Les contrats de ville : cadre d'action de la loi

Ces nouveaux contrats seront signés à l'échelle **intercommunale** avec un nombre d'acteurs plus large qu'auparavant (Conseil régional, Conseil général, CAF, ARS...).

Ils reposeront sur **trois piliers** :

- un pilier « cohésion sociale » ;
- un pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » ;
- un pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi » ; avec pour axes transversaux la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes/hommes et la jeunesse.

Les nouveaux contrats de ville doivent replacer les habitants des quartiers prioritaires au cœur de la politique de la ville en leur donnant un rôle dans la co-construction de cette politique. La loi impose de mettre en place des outils au service de **la participation des habitants** comme les conseils citoyens.

Les contrats de ville bénéficieront, avant tout, de la mobilisation des crédits de tous les ministères pour transformer les quartiers en pôles de développement social, urbain et économique. A ce titre, l'administration territoriale de l'État à tous ses échelons, départemental et régional, poursuivra sa mobilisation au bénéfice de ces quartiers en partenariat avec les collectivités publiques engagées elles-aussi dans cet objectif de mobilisation de l'ensemble des politiques publiques au vu de leurs compétences respectives et selon le principe de solidarité intercommunale.

De plus, des crédits spécifiques d'intervention du ministère en charge de la ville seront attribués à ces quartiers.

Le cadre et les objectifs stratégiques des contrats de ville doivent être fixés avant la fin de l'année, pour des **signatures au premier semestre 2015**.

INSEE : 20 ANS DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE, PROFIL D'ACTIVITÉS ET DÉMOGRAPHIE FREINENT LE DYNAMISME DE LA BOURGOGNE

ANALYSER ■

Signalons l'une des dernières publications de l'INSEE, Insee Bourgogne Dimensions N° 201, titrée « Vingt ans de croissance économique : profil d'activités et démographie freinent le dynamisme de la Bourgogne ». Entre 1990 et 2011, le PIB régional a augmenté de 0,7 % en moyenne annuelle, très inférieur au rythme national de 1,5 %. Les récessions sont davantage marquées en Bourgogne tandis que les périodes de croissance y sont plus atténuées. Ce moindre dynamisme de la région s'explique à la fois par l'orientation de son économie, la faible pression démographique et la proximité de deux grandes régions, Île-de-France et Rhône-Alpes, qui captent les activités tertiaires à fortes valeurs

ajoutées. En vingt ans, l'économie régionale s'est transformée, surtout en termes d'emplois, moins en termes de valeur ajoutée. En particulier, l'industrie qui a beaucoup perdu d'emplois, a maintenu sa contribution à la production de richesse, du fait de la transformation de ses modes de production.

Cette publication est en ligne sur la page régionale du site Insee.fr :

www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=22&ref_id=21340



Le Pôle régional mécénat Bourgogne a été créé à l'initiative de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pour développer le mécénat en Bourgogne. Il a donné lieu à une convention-cadre de coopération entre l'État, la Chambre régionale de commerce et d'industrie, l'Ordre des Experts-Comptables et la Chambre régionale de l'Économie sociale et solidaire.

Un guichet unique est en cours de création avec notamment l'ouverture d'une plateforme internet.

Son objectif : permettre aux porteurs de projets comme aux financeurs d'accéder à nombreuses informations et de valoriser leurs initiatives autour du financement alternatif de projets, tel que le mécénat ou le financement participatif.

Le 21 novembre dernier, à l'occasion du Mois de l'Économie sociale et solidaire, une journée de sensibilisation et d'échanges sur ces thématiques s'est tenue à la DREAL. Organisée par le Pôle, elle a rassemblé associations et entreprises autour de tables rondes et d'ateliers participatifs.

Au programme : présentation du cadre réglementaire des dispositifs de mécénat et de financement participatif, présentation du Pôle Mécénat et du site www.polemecenat-bourgogne.fr, partage de bonnes pratiques

sur le rapprochement entreprises-associations, témoignage de chefs d'entreprise et d'associations sur leur engagement et leur partenariat, ateliers thématiques avec les participants...

Toutes les formes du mécénat ont été abordées (mécénat direct, indirect, de compétence...), ainsi que les autres formes de financement de projets associatifs (crowdfunding, finances solidaires, club services...). Le club Entreprises et mécénat en Bourgogne, partenaire du pôle, a remis le prix des lauréats de son fonds de dotation à l'issue de la journée.

Cette journée professionnelle était largement ouverte aux acteurs économiques et aux associations (notamment à celles œuvrant pour le développement durable), ainsi qu'aux acteurs du soutien aux associations.

UN NOUVEAU PROJET ACADÉMIQUE AU SERVICE DES ÉLÈVES ET DE LEUR AVENIR

REFONDER ■

Le nouveau projet académique qui vient d'être présenté par Denis Rolland, recteur de l'académie de Dijon, chancelier de l'université de Bourgogne, vise à réduire les inégalités scolaires et sociales en élevant tous les jeunes vers un plus haut niveau de compétence, de connaissance et de culture, afin que chacun puisse devenir acteur de sa vie personnelle, professionnelle et citoyenne.

Ce projet académique, préparé avec l'ensemble des acteurs, est structuré autour de quatre axes et fera l'objet d'une évaluation collective à mi-parcours et à son terme.

Le premier axe, intitulé « **Favoriser l'ambition et la réussite de tous les élèves** », propose d'améliorer les acquis et les résultats de la maternelle au supérieur, de garantir l'équité scolaire, de construire des parcours ambitieux pour tous les publics et sur tous les territoires et de promouvoir l'accès à l'enseignement supérieur.

Le second axe annonce l'ambition de **faire de l'académie une académie pilote** pour le déploiement des usages numériques à tous les niveaux, une contribution à la transition énergétique et au développement durable, une ouverture à l'international et à la diversité linguistique et enfin un développement de l'éducation artistique et culturelle et une promotion des formations aux métiers d'arts

Le troisième pilier du projet académique se veut **multipartenarial** notamment sur la structuration de l'offre de formation grâce au développement des réseaux et du continuum « Bac -3 / Bac +3 » et sur le renforcement de la relation école-entreprise.

Enfin le 4^{ème} axe touche à la **rénovation du pilotage académique au service des élèves et des personnels**.



© Chlorophylle - Fotolia

Pour en savoir plus :
www.ac-dijon.fr/pid29538/projet-academique.html

Dans le cadre de la plate-forme d'observation sociale et sanitaire co-pilotée par la Direction régionale de la jeunesse, du sport et de la cohésion sociale (DRJSCS) et l'Agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne, le Centre régional d'information jeunesse et l'Observatoire régional de santé (ORS) ont conduit auprès de 6 600 jeunes de 15 à 29 ans une enquête d'envergure sur leur stratégie d'information. Un soin particulier a été porté aux stratégies d'information dans les domaines des études, de la formation, de l'emploi, du logement et de la santé.

Les résultats mettent en avant l'utilisation massive d'Internet car l'information est facile d'accès, rapide et disponible à toute heure et en tous lieux : 70 % des jeunes se connectent via leurs smartphones, 63 % d'entre eux se connectent entre 19h et 21h et 43 % recherchent l'information sur des réseaux sociaux. La fiabilité de l'information n'est pas toujours une priorité pour les jeunes dans leur recherche d'information car 8 % n'ont recours à aucun critère pour vérifier la véracité des informations trouvées, 8 % font confiance aux sites sur lesquels ils s'informent car le design et le graphisme leur convient. Dès lors, il apparaît nécessaire que les structures proposant une information à destination des 15-29 ans puissent se doter d'outils d'information numériques performants et que les acteurs professionnels de la jeunesse y soient formés.



Un constat quelque peu inquiétant est fait concernant la connaissance des structures d'information : 62 %

des jeunes interrogés ne fréquentent aucun lieu d'information et 29 % ne connaissent aucune des structures chargées de les informer en matière de santé. Pour répondre à leurs questions, ils se tournent vers Internet, leurs familles et leurs amis en grande majorité. Si les familles et amis ne détiennent pas l'information adéquate, les conséquences peuvent être plus ou moins lourdes : les professionnels de la jeunesse doivent donc proposer aux familles des temps d'information et accompagner de façon plus soutenue les jeunes sans supports familiaux.

D'autres constats et conclusions sont disponibles dans cette publication en ligne sur le site de la DRJSCS (www.bourgogne.drjscs.gouv.fr), de l'ORS (www.ors-bourgogne.org) et du CRIJ (www.ijbourgogne.com), ce dernier proposant également des vidéos d'interviews de jeunes relatant leur expérience dans la recherche de l'information.

BILAN DE LA TÉLÉDECLARATION DES DOSSIERS PAC EN BOURGOGNE

TéléPAC est une procédure électronique qui permet aux bénéficiaires d'aides de la PAC de télédéclarer leurs demandes d'aides sur un site internet dédié. Cette procédure fait partie du processus de simplification des démarches administratives engagées dans le cadre de la modernisation de l'État et de ses services.

La demande « d'aides surfaces PAC » est une procédure complexe avec une composante graphique importante (dessins des parcelles sur photographies aériennes attestant des surfaces déclarées). L'Etat, les directions départementales des territoires et les chambres d'agriculture accompagnent les exploitants lors de leur télédéclaration. La télédéclaration permet de réduire les erreurs de déclarations, diminuant ainsi le risque de pénalité pour l'exploitant, et facilite le contrôle réalisé par les services de l'État.

La cible régionale de 99 % de télédéclarations de dossiers surface, pour l'année 2014, est largement atteinte puisque le taux de télédéclarations est de 99,74 % soit 14 641 télédéclarations pour un total de 14 679 déclarations. Cela place la Bourgogne en tête de toutes les régions françaises.

Le montant des aides attribuées dans le cadre du dossier PAC s'élèvent à 544 millions d'euros pour la région Bourgogne, au 30 juin 2014 (source bilan SIGC).



© goodluz - Fotolia



Inscrit au cœur de la Semaine de la Mobilité (du 16 au 22 septembre), le challenge propose d'abandonner sa voiture individuelle et de venir au travail autrement : train, tram, bus, marche à pied, covoiturage, vélos, auto-partage, etc. Son objectif est simple : sensibiliser les salariés et les employeurs de l'agglomération dijonnaise à l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail, en les invitant à essayer d'autres solutions de transport.



Plus de 40 entreprises et structures publiques se sont à nouveau mobilisées pour la 4^{ème} édition du challenge dans sa formule multi-

modes, les 15 et 16 septembre derniers. Les services de l'État sur l'agglomération dijonnaise se sont particulièrement mobilisés : le site du Voltaire à Dijon (DREAL, DIRECCTE et ASN) participaient pour la 2^{ème} année consécutive au challenge. Étaient également inscrit le Rectorat ou bien encore la DRAAF.

Les résultats sont là ! Le site Voltaire se classe à la 2^{ème} place dans la catégorie « vélo » et le Rectorat se classe à la 3^{ème} place dans la catégorie « tous modes » pour les structures de plus de 150 salariés.

Tous les participants au challenge ont rappelé leur attachement à la promotion des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle pour leurs salariés, notamment par le biais de leurs plans de déplacements d'établissement ou d'entreprise.

A l'heure même du débat parlementaire sur la loi de Transition énergétique pour la croissance verte, toutes les initiatives permettant de diminuer nos émissions de gaz à effet de serre sont à valoriser.

Un challenge durable et solidaire jusqu'au bout des trophées :



Les trophées remis pour les catégories «tous modes» ont été réalisés par des personnes suivies par les associations l'ADEFO et la Passerelle qui œuvrent pour l'accueil, l'orientation, la prévention, l'hébergement

d'urgence, et l'accompagnement social global de personnes en difficulté ou en rupture. Elles permettent de lutter contre l'exclusion.

Le travail de confection des trophées a été entièrement bénévole. Tout le matériel a été récupéré à la déchèterie ou... sur les trottoirs de Dijon (vieux vélos). Là encore, de l'économie circulaire à une modeste échelle !

En savoir plus sur le challenge :

<http://www.mobigo-bourgogne.com/Actualites2/Challenge-au-travail-sans-ma-voiture>

L'Etat en Bourgogne - N°35 - Décembre 2014

Numéro ISSN : 1772-7626

Consultable sur www.bourgogne.gouv.fr
et www.cote-dor.gouv.fr

Directeur de la publication : Eric Delzant

Directeur de la rédaction : Tiphaine Pinault

Coordination : Cécile Hermier

Comité de rédaction : Blandine Bonnet (DRAAF), Isabelle Boucher-Doigneau (DRAC), Jean-François Cortot (Région de gendarmerie), Lauranne Cournault (ARS), Philippe Goutorbe (SGAR), Fabien Grange (DREAL), Ariane Lhuissier (DRJSCS), Sophie Pujole (DIRECCTE), Bernadette Rabiau (DRFIP), Stéphanie Royer (Rectorat), Brigitte Vernier (INSEE).

Contribution à la rédaction des articles :

Rubrique « Arrivées, départs » : Céline Benoist (Préfecture de l'Yonne), Sophie Elouifaqi (Préfecture de Saône-et-Loire), Anne Morel (Préfecture de la Nièvre).

Composition : Digital Concept

ARRIVÉES, DÉPARTS...

EN BOURGOGNE

> Vincent Favrichon, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, a succédé le 10 novembre 2014 à Jean-Roch Gaillet.

NIÈVRE

> Jean-Pierre Condemine a été nommé préfet de la Nièvre en Conseil des ministres le 8 octobre 2014. Il succède à Michèle Kirry.

EN SAÔNE ET LOIRE

> Milada Pantic, sous-préfète, directrice de cabinet du Préfet, a succédé le 15 juillet 2014 à Xavier Czerwinski.

> Georges Bos, sous-préfet de Louhans, a succédé le 15 juillet 2014 à Rozenn Caraës.

> Carole Dabrigéon, sous-préfète d'Autun, a succédé le 28 juillet 2014 à Richard Daniel Boisson.

> David Rey, lieutenant-colonel, commandant le groupement de gendarmerie, a succédé le 1^{er} août 2014 à Philippe Watremez.

> Annie Partouche, directrice académique des services de l'Education Nationale a succédé le 13 octobre 2014 à Dominique Fis.

YONNE

> Jean-Christophe Moraud a été nommé préfet de l'Yonne en Conseil des ministres le 12 novembre 2014. Il succède à Raymond Le Deun.

> Hervé Doutez, sous-préfet de Sens, a succédé le 22 septembre à Hamel-François Mékachéra.

> Philippe Wattiau, directeur de l'unité territoriale Yonne-Nièvre de la DREAL, a succédé le 1^{er} septembre à Laurent Denis.

> Gilles Bouillet, responsable de l'unité territoriale de l'Yonne au sein de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bourgogne, a succédé le 1^{er} novembre à Jeanne Harbonnier.